

Département du VAL D'OISE
Commune de BEAUMONT-SUR-OISE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°3 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Révision du PLU
Document arrêté le : 2/06/2022

Document approuvé le :

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

*Ing*ESPACES



Urbanisme, Environnement, Déplacements

TABLE DES MATIÈRES

I. ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ POUR SOUTENIR LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

4

A. ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DE QUALITÉ ET DURABLE 4

B. CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES 6

C. CONSOLIDER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, L'OFFRE COMMERCIALE, ET ENCOURAGER LA RÉSORPTION DE LA VACANCE COMMERCIALE 7

II. PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DE LA VILLE ET PROMOUVOIR DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

8

A. PRÉSERVER LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DE LA VILLE 8

C. PRÉSERVER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE 9

C. DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT 10

D. FAVORISER L'USAGE DES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS 10

III. AFFIRMER LA NATURE EN VILLE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

12

A. AFFIRMER ET MAINTENIR LA NATURE EN VILLE 12

B. MAINTENIR LES TRAMES JAUNE, VERTE ET BLEUE ET PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES 12

C. TENIR COMPTE DES RISQUES NATURELS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN 13





PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Dans ce cadre, le PADD définit la stratégie globale d'aménagement, de développement et de préservation du territoire communal dans une logique de développement durable, et en compatibilité avec les documents supra communaux.

La réflexion a été menée, suite au diagnostic communal, en examinant le territoire au travers des grandes thématiques suivantes :

- le développement de l'habitat,
- les équipements,
- le développement économique,
- les transports et déplacements,
- l'environnement et le paysage.

Ainsi, trois orientations majeures pour l'avenir de la commune sont déclinées dans ce document :

- **Envisager un développement urbain mesuré pour soutenir le dynamisme démographique et économique**
- **Préserver le cadre de vie de la ville et promouvoir des mobilités alternatives**
- **Affirmer la nature en ville et préserver le patrimoine paysager et environnemental**

Ces orientations seront mises en œuvre, dans un souci de développement durable, prenant ainsi en compte les trois piliers que sont l'environnement, et les dimensions sociales et économiques.

I. ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURE POUR SOUTENIR LE DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

A. ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DE QUALITÉ ET DURABLE

1. Favoriser le renouvellement urbain dans le centre ancien pour réduire la vacance et diversifier l'habitat

Désormais, les évolutions réglementaires récentes en matière d'urbanisme liées notamment à la volonté de lutter contre le changement climatique conduisent à adapter un modèle de développement urbain basé sur le renouvellement des territoires. C'est dans ce cadre que la commune de Beaumont-sur-Oise souhaite limiter la consommation de ses espaces naturels et agricoles.

Il s'agit de privilégier une politique de renouvellement urbain, de résorption de la vacance et de conquête des espaces libres ou interstitiels au sein du tissu urbain existant afin d'y développer l'habitat.

Cette politique de développement de l'habitat sera mise en oeuvre :

- en favorisant la requalification du parc de logements existant afin de remettre sur le marché des logements aujourd'hui vacants ;
- par des opérations de démolition / reconstruction (opérations de renouvellement urbain comme par exemple l'îlot Sadier place Gabriel Péri) ;
- en valorisant les espaces libres et la reconversion de bâti au sein du tissu urbain pour la réalisation de nouveaux logements (par exemple rue Alphonse et Louis Roussel...) ;
- via la reconversion du site du CNEFASES, qui accueillera à terme des équipements (voir plus loin), mais aussi des appartements relais pour personnes victimes de violences conjugales ainsi que des logements étudiants.

En parallèle, la Ville souhaite limiter la densification anarchique du tissu, car elle conduit à des dysfonctionnements en matière de circulation et de stationnement.



2. Pérenniser la mixité de l'habitat sur la ville afin de permettre un parcours résidentiel complet

Beaumont-sur-Oise présente actuellement un parc de logements diversifié tant par la typologie de logements que par leur occupation. Dans ce cadre, la diversité de l'offre de logements doit être poursuivie sur la ville.

Cette offre doit être adaptée à chaque stade du parcours familial et du parcours résidentiel.

Il s'agit donc de continuer à permettre aux jeunes décohabitants, aux jeunes couples et aux personnes âgées de se loger plus facilement en maintenant l'offre de logements de petite et moyenne taille en locatif et en accession sur les nouveaux programmes.

Il s'agit aussi de favoriser l'accueil de familles en développant l'offre de logements individuels et en accession à la propriété.

3. Objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace

Afin de répondre aux besoins des habitants en matière de logements, d'équipements et d'emplois et de permettre un accroissement mesuré du niveau de population, la commune envisage un développement urbain sur des secteurs situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante ou en continuité de celle-ci.

Le niveau démographique communal estimé à l'horizon 2030 se situe autour de 10 800 habitants, soit un peu moins d'1 % de croissance annuelle moyenne sur la durée du PLU.

Depuis fin 2013 (date d'approbation du SDRIF), 467 logements ont été autorisés. La totalité des logements autorisés depuis 2013 sont situés à l'intérieur du tissu urbain.

En outre, 241 logements environ sont en projet sur la commune via des opérations de renouvellement urbain ou sur des espaces libres.

De plus, des logements sont programmés sur l'ancien site du CNEFASES.

La commune se fixe en effet un objectif de lutte contre l'étalement urbain par une politique de conquête des espaces libres et de renouvellement urbain.

Ainsi, aucune extension du tissu urbain à vocation d'habitat n'est prévue dans le cadre du PLU.

Cependant, une consommation d'espaces naturels et agricoles a été réalisée depuis 2013 pour la réalisation d'équipements (2,82 ha au total) : 1,57 ha en lien avec la construction du centre aquatique du Haut Val d'Oise et le reste pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, l'extension de l'école de la fontaine bleue et la réalisation d'équipements sportifs et d'un parking à proximité du lycée.





De plus, la commune envisage également de légères extensions pour de nouveaux équipements à l'horizon 2030 (2,52 ha au total), dont 1 ha environ pour l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage et le reste pour des équipements sportifs au Sud et au Nord-Est, ainsi que pour un parking non imperméabilisé aux abords de l'école de la fontaine bleue.

Ce développement est donc en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France qui autorise une extension de l'enveloppe urbaine de 5 % maximum à l'horizon 2030 (soit 9,52 ha).

B. CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

1. Consolider et développer l'offre d'équipements et services

Afin de permettre aux habitants de bénéficier d'un bon niveau d'équipements en cohérence avec le développement démographique envisagé, la Ville prévoit de pérenniser et de conforter les zones d'équipements existantes : groupes scolaires, collège, bibliothèque, équipements sportifs, hôpital...

De plus, des secteurs voués à des aménagements ou constructions d'intérêt général (équipements sportifs et de loisirs, logements aidés,...) sont définis, notamment en entrée de ville Est rue de Senlis ou au Sud rue Voltaire (équipements). Conformément à la loi, une extension de l'aire d'accueil des gens du voyage sera également à prévoir si la commune dépasse le seuil des 10 000 habitants.

La reconversion du site du CNEFASSES permettra par ailleurs l'accueil de nouveaux équipements tels qu'un centre de loisirs, un groupe scolaire, une ferme pédagogique, une cuisine centrale, et quelques logements.

Autre point important, il est envisagé une restructuration du site de l'hôpital «Les Oliviers» afin d'accueillir de nouvelles activités et équipements (gendarmerie, EHPAD, commerce,...).

Enfin, la commune prévoit également de réaménager les berges de l'Oise notamment à l'Ouest du pont menant à Persan avec la réalisation d'aires de jeux, d'un terrain de pétanque couvert, le déplacement des terrains de tennis... afin que les Beaumontois puissent se réapproprier les bords de l'Oise.

2. Maintenir et développer un bon niveau d'accès aux communications numériques

La commune souhaite par ailleurs encourager l'amélioration des communications numériques sur son territoire. Plus de 80 % des locaux étaient éligibles à la fibre optique en septembre 2020 et l'intégralité du territoire était couvert par la 4G.

C. CONSOLIDER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, L'OFFRE COMMERCIALE, ET ENCOURAGER LA RÉSORPTION DE LA VACANCE COMMERCIALE

1. Conforter la zone d'activités économiques Saint-Roch

L'activité économique de Beaumont-sur-Oise constitue un support important de l'économie locale, en même temps qu'elle pourvoit un nombre important d'emplois pour les actifs de la Ville.

Cette activité économique doit donc être confortée, grâce à la pérennisation et le développement des activités et emplois au sein de la zone d'activité Saint-Roch.

2. Consolider l'offre commerciale de grande et moyenne surface

L'offre commerciale sur le territoire est notamment composée de trois polarités : la zone d'activités Saint-Roch, le centre-ville et l'entrée de ville Nord-Est.

La Ville de Beaumont-sur-Oise entend pérenniser et conforter les commerces de grande et moyenne surface existants et développer cette offre sur le site de l'hôpital «Les Oliviers».



3. Pérenniser l'offre de commerces et services de proximité et encourager la résorption de la vacance commerciale

La majorité des commerces et artisans de proximité ainsi que les halles du marché sont regroupés sur des linéaires historiques (rue Albert Ier, rue du Beffroi, rue de la Libération, place Gabriel Péri...). Aujourd'hui, ces linéaires historiques jouent un rôle important. Ils évitent les déplacements automobiles pour des achats courants et offrent un élément de vie et d'attractivité. Il est donc essentiel d'assurer la pérennité et le développement de cette offre commerciale.





Ces axes présentent cependant des ruptures de linéaires du fait de la vacance commerciale, importante en centre-ville. La Municipalité souhaite résorber cette vacance et assurer la pérennité et le développement des activités de commerces, d'artisanat et de services en créant des conditions réglementaires favorables sur les zones concernées, et en utilisant son droit de préemption si nécessaire.

L'implantation de nouveaux commerces de proximité pourra être soutenue par le maintien de l'interdiction du changement de destination des commerces en logements. Les services publics et associations pourront cependant occuper d'anciens locaux commerciaux.

De plus, le projet urbain entend améliorer les capacités de stationnement existantes afin de faciliter la desserte des commerces et services.

Enfin, il est également important de pérenniser les activités de service diffuses sur le territoire communal : artisanat, cabinets médicaux,...

II. PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DE LA VILLE ET PROMOUVOIR DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

A. PRÉSERVER LA QUALITÉ URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA VILLE

La Ville de Beaumont-sur-Oise bénéficie d'une qualité urbaine, paysagère et architecturale importante qui doit être préservée.

Un règlement adapté, en particulier sur les parties anciennes (centre-ville), où les caractéristiques urbaines et architecturales traditionnelles sont encore très marquées, permettra de protéger la qualité urbaine des espaces bâtis.

Le maintien de la qualité des linéaires commerciaux et la limitation de l'impact de la publicité dans la Ville, notamment grâce à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP), permettra aussi de préserver la qualité urbaine, paysagère et environnementale de la Ville.

Les entrées de ville participent également à la qualité urbaine. Leurs aménagements doivent donc être préservés. C'est notamment le cas sur la rue Saint-Roch (RD 922) où le carrefour d'entrée a été aménagé afin de mieux s'intégrer au paysage et d'assurer une meilleure sécurité pour les différents usagers.

Les perspectives visuelles les plus intéressantes au sein du tissu urbanisé ou à ses abords constituent des éléments qualitatifs importants devant être préservés. On observe en particulier des vues remarquables depuis le pont entre Persan et Beaumont-sur-Oise et autour de la place du château.



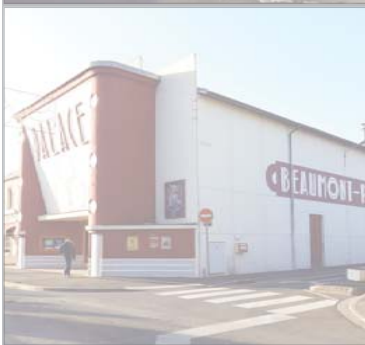
Beaumont-sur-Oise possède enfin de nombreux aménagements, parcs et espaces publics qui méritent d'être préservés car ils créent un cadre de vie agréable.

Dans cet esprit, les centralités de quartier doivent également être confortées et les espaces de respiration existants maintenus, notamment les coeurs d'îlots végétalisés.

B. PRÉSERVER L'IDENTITE PATRIMONIALE DE BEAUMONT SUR OISE

Beaumont-sur-Oise dispose d'un patrimoine bâti ancien qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. Une attention particulière doit être portée à la préservation des caractéristiques architecturales du bâti, notamment au regard de la présence de quatre monuments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, à savoir :

- L'église Saint-Laurent,
- Le château de Beaumont-sur-Oise,
- L'hôtel du Croissant,
- Le cinéma « Le Palace ».



D'autres éléments patrimoniaux (vestiges archéologiques, ancien beffroi, centre hospitalier, demeures bourgeoises...) font également partie de la mémoire collective de la commune, de la qualité de vie et de l'identité communale et doivent ainsi être protégés.

C. VEILLER AU BON FONCTIONNEMENT URBAIN ET AMENAGER DES ESPACES DE CONVIVIALITE

La Municipalité souhaite sécuriser la circulation automobile et piétonne grâce au réaménagement de voiries. Cela sera aussi l'occasion de créer de nouveaux espaces de convivialité (places, espaces de jeux,...).

Ainsi, la réalisation d'un giratoire place René Allombert est envisagée en lien avec l'aménagement du site de l'ancienne piscine.

Un autre projet de la commune est de créer une grande place allant de la mairie à la salle Léo Lagrange. Un giratoire sera aménagé au niveau du parc de la mairie, dans l'objectif de sécuriser les déplacements des piétons et de créer un espace de convivialité et d'échanges, utilisable pour diverses manifestations.

De même, la requalification de la place Guy Môquet est envisagée avec l'aménagement d'une zone de rencontre, et le déportement des places de stationnement sur les côtés de la place afin de ménager un espace de convivialité et d'échanges au centre.

Par ailleurs, de nouveaux parcs de stationnement aptes à desservir le centre-ville sont en projet (rue Padeloup, rue Gambetta,...). Cela permettra d'améliorer les conditions de circulation dans le centre ancien et d'améliorer la desserte des commerces et de des équipements de la Ville.

D. FAVORISER L'USAGE DES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS

1. Favoriser l'usage des transports en commun et de la voiture électrique

Dans une optique de développement durable, il convient de favoriser l'usage des transports en commun en veillant à la bonne desserte en bus des différents quartiers de la ville, et à un bon rabattement vers la gare de Persan-Beaumont afin d'inciter à l'usage du train.

De plus, la Municipalité envisage de proposer des bornes de rechargement pour les véhicules électriques au sein de différents parkings (place Guy Môquet, abords de la mairie, de la salle des associations,...), afin d'encourager l'usage de la voiture électrique.



2. Favoriser l'usage des mobilités douces pour les déplacements

Afin de réduire la saturation du trafic et de protéger l'environnement, il convient aussi de favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements (marche à pied, vélo, personnes à mobilité réduite). Ceux-ci permettent de se déplacer localement au quotidien et offrent des possibilités de promenade.

Pour ce faire, il faut notamment mettre en place un maillage complet et cohérent de liaisons douces sur l'ensemble du territoire de la ville de façon à ce que tous les pôles économiques et d'équipements soient facilement accessibles. En ce sens, la Municipalité travaille à l'amélioration de l'affichage des zones de rencontre et des zones cyclables sur l'ensemble de la ville.

De plus, le réseau de liaisons douces internes et externes à l'espace urbanisé du territoire communal sera préservé et valorisé (sentes au sein du tissu urbain, chemins inscrits au PDIPR).

Enfin, il est envisagé à plus long terme l'aménagement d'un itinéraire cyclable longeant les bords de l'Oise et rejoignant les lisières de la forêt de Carnelle.



III. AFFIRMER LA NATURE EN VILLE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

A. AFFIRMER ET MAINTENIR LA NATURE EN VILLE

Affirmer et maintenir la nature au sein de la ville de Beaumont-sur-Oise permettra de préserver la qualité de l'air et de favoriser la biodiversité urbaine.

La volonté municipale est notamment de protéger la sente Saint-Laurent et le coeur d'îlot traversé par cette sente. L'Espace Naturel Sensible du Clos Dubus sera également préservé et son périmètre sera étendu.

Plus globalement, l'ensemble des espaces végétalisés seront protégés afin d'affirmer la présence de la nature et de conserver l'esprit de « ville - campagne » cher à Beaumont-sur-Oise.

Ainsi, il conviendra de maintenir :

- les éléments de la trame verte à l'intérieur des espaces urbanisés : alignements d'arbres et haies, jardins partagés, parcs publics, espaces boisés ...
- les jardins particuliers remarquables des grandes propriétés qui constituent de véritables espaces de respiration au sein de l'urbanisation beaumontoise.

La commune prévoit également de renaturer et aménager les berges de l'Oise à l'Ouest du pont menant à Persan afin que les Beaumontois puissent se réapproprier les bords de l'Oise.

B. MAINTENIR LES TRAMES JAUNE, VERTE ET BLEUE ET PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le concept de trame jaune, verte et bleue repose sur les éléments naturels de la commune et sur les corridors écologiques assurant une continuité entre ces différents espaces à l'échelon supra-communal. Afin de préserver la qualité du patrimoine paysager et environnemental dont jouit Beaumont-sur-Oise, tous ces éléments doivent être protégés.

La trame jaune est constituée des espaces agricoles cultivés qu'il convient de préserver.

La trame verte est constituée des éléments suivants : les espaces boisés, les alignements d'arbres, haies et ripisylves, les prairies, les jardins potagers, les pépinières, les parcs et les arbres remarquables.





La trame bleue est quant à elle constituée des éléments d'eau que sont l'Oise et le lac des Ciments.

Tous ces éléments favorisent la présence de continuités écologiques à préserver parce qu'elles permettent le déplacement de la faune et la reproduction de la flore, notamment en lisière de la forêt de Carnelle et le long de l'Oise.

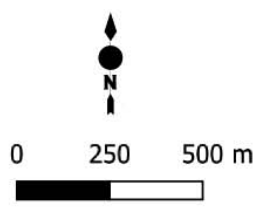
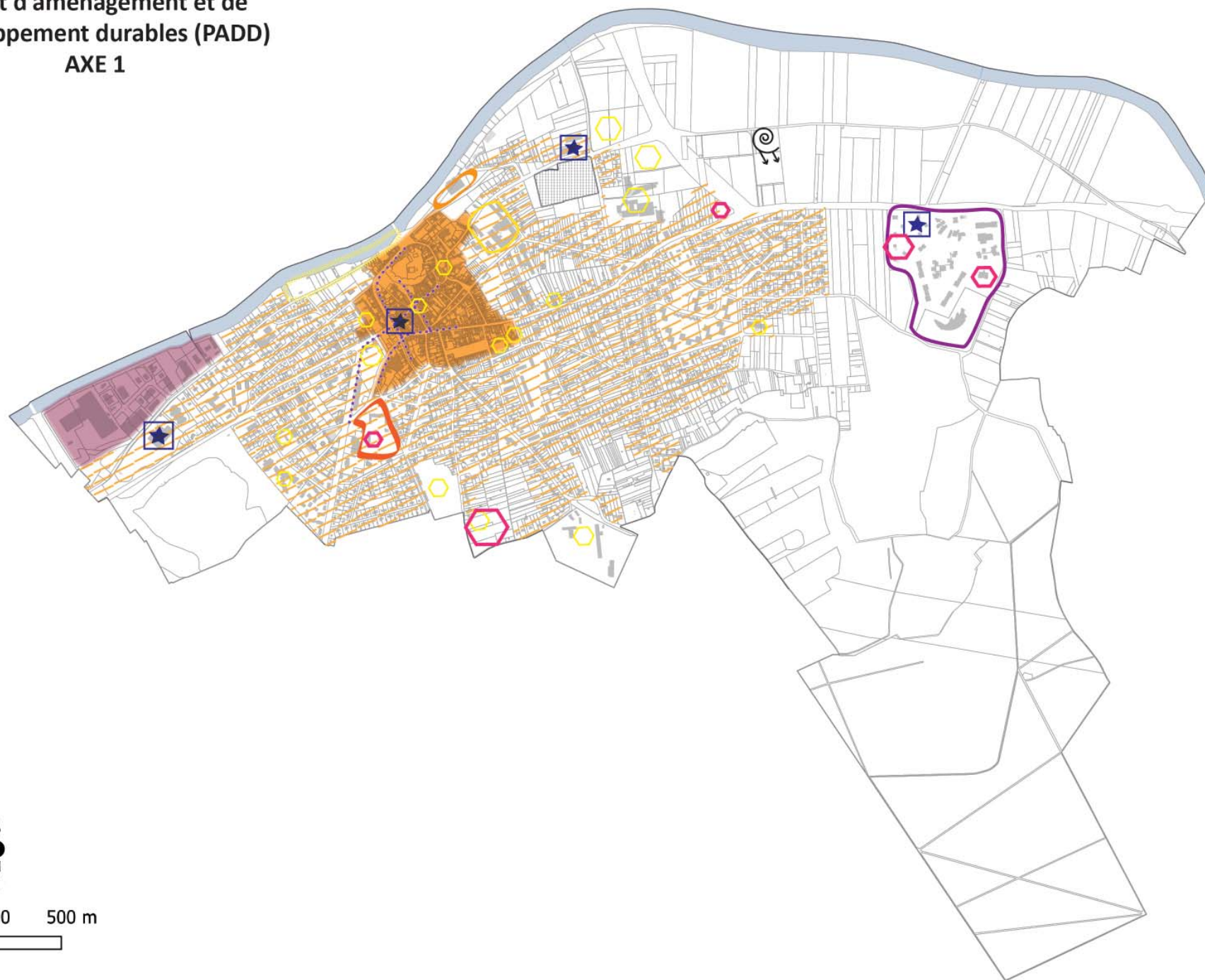
C. TENIR COMPTE DES RISQUES NATURELS DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Il convient de prévenir les risques d'inondation liés à l'Oise, en préservant de toute urbanisation les zones d'aléa fort du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et en édictant des règles particulières pour les futures constructions en zones d'aléas moindre.

Il convient par ailleurs de tenir compte du risque de mouvements de terrains lié aux effondrements, la commune comptant de nombreux vestiges archéologiques. Ce risque est encadré par le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) liés aux ouvrages souterrains, avec un périmètre établi sur le centre-ville de Beaumont-sur-Oise.

Enfin, il convient de tenir compte de la présence de lignes à haute tension qui traversent le territoire principalement au niveau de la forêt de Carnelle et du lac des ciments.





Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)
AXE 1








PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Axe 1 : Envisager un développement urbain mesuré pour soutenir le dynamisme démographique et économique




Envisager un développement urbain de qualité et durable

-  Favoriser le renouvellement urbain dans le centre ancien pour réduire la vacance et diversifier l'habitat
-  Reconvertir l'ancien site du CNEFASES à vocation d'habitat et d'équipements
-  Limiter la densification anarchique du tissu urbain
-  Réfléchir au devenir du site de l'ancienne piscine

Consolider le niveau d'équipements et de services



-  Pérenniser l'offre d'équipements existante
-  Prévoir de nouveaux équipements (principaux sites dédiés notamment à cette vocation)
-  Renaturer et aménager les berges de l'Oise (installations sportives, espaces de jeux,...)
-  Restructurer le site de l'hôpital «Les Oliviers» afin d'accueillir de nouvelles activités et équipements
-  Étendre l'aire d'accueil des gens du voyage

Consolider l'activité économique, l'offre commerciale et encourager la résorption de la vacance commerciale




-  Conforter la zone d'activités économiques Saint-Roch
-  Maintenir les linéaires commerciaux de proximité et résorber la vacance commerciale
-  Pérenniser et développer l'offre commerciale de grande et moyenne surface

Axe 2 : Préserver le cadre de vie de la ville et promouvoir des mobilités alternatives



Préserver l'identité patrimoniale de Beaumont-sur-Oise

-  Protéger la structure urbaine ancienne
-  Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable






Préserver la qualité paysagère de la ville

-  Maintenir les perspectives visuelles remarquables
-  Préserver les entrées de ville de qualité
-  Préserver les espaces végétalisés

Veiller au bon fonctionnement urbain






-  Améliorer les conditions de stationnement : parcs de stationnement en projet
-  Sécuriser la circulation automobile et piétonne et aménager de nouveaux espaces de convivialité :
 - 1 - Aménagement d'un giratoire place René Allombert
 - 2- Réaménagement de la place entre l'hôtel de ville et la salle Léo Lagrange
 - 3- Réaménagement de la place Guy Moquet

Favoriser l'usage des modes de transports alternatifs



-  Améliorer l'affichage des zones de rencontre et des zones cyclables sur l'ensemble de la Ville
-  Développer le réseau cyclable (localisation de principe)
-  Préserver les sentes et liaisons douces au sein du tissu urbain
-  Préserver les chemins inscrits au PDIPR
-  Favoriser l'usage de la voiture électrique en proposant des bornes de recharge

Axe 3 : Affirmer la nature en ville et préserver le patrimoine paysager et environnemental









Affirmer la nature en ville et maintenir des espaces de respiration

-  Protéger le coeur d'îlot aux abords de la sente Saint-Laurent
-  Renaturer les berges de l'Oise
-  Préserver et étendre l'ENS du Clos Dubus
-  Préserver les espaces végétalisés
-  Protéger les jardins partagés




Maintenir les trames jaune, verte et bleue et préserver les continuités écologiques

-  Protéger l'espace agricole (trame jaune)
-  Préserver les continuités écologiques

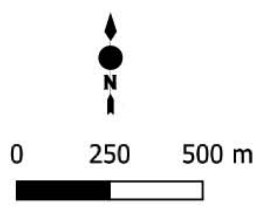
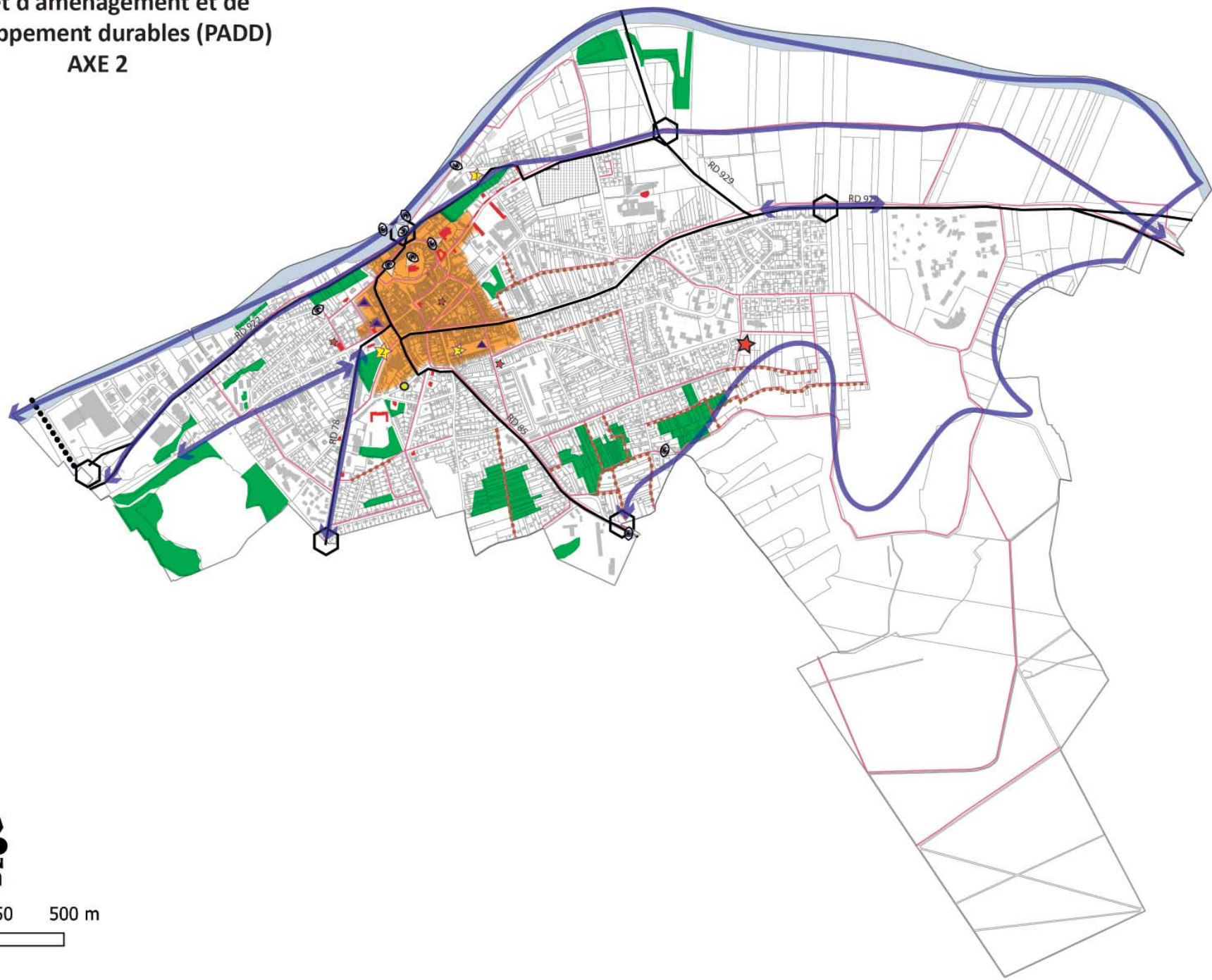
Espaces et éléments relais des continuités écologiques à préserver :

-  Espaces boisés
-  Prairies
-  Pépinières
-  Alignements d'arbres, haies et ripisylves
-  Arbre remarquable
-  Oise
-  Lac des Ciments
-  Zones humides potentielles

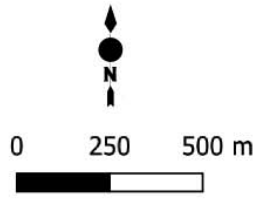
Tenir compte des risques naturels et contraintes dans le cadre du développement urbain

-  Espaces concernés par le plan de prévention du risque inondation (PPRI)
-  Espaces concernés par le plan de prévention du risque de mouvements de terrain (PPRMT)
-  Lignes à haute tension

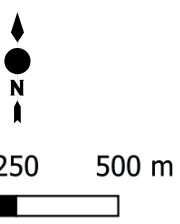
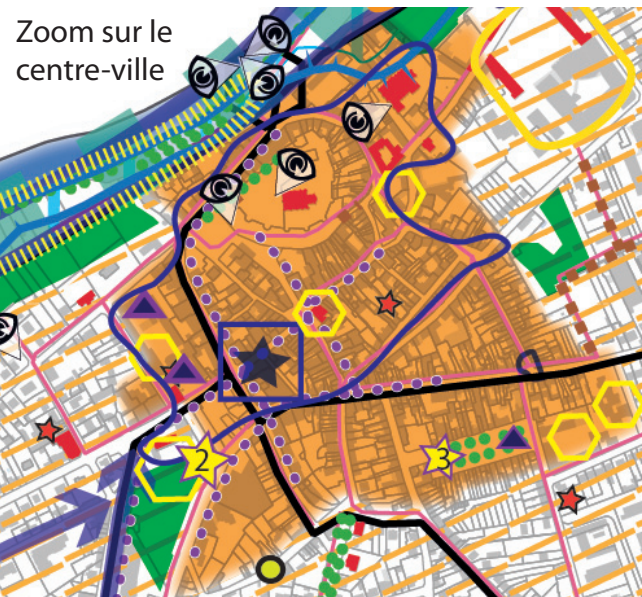
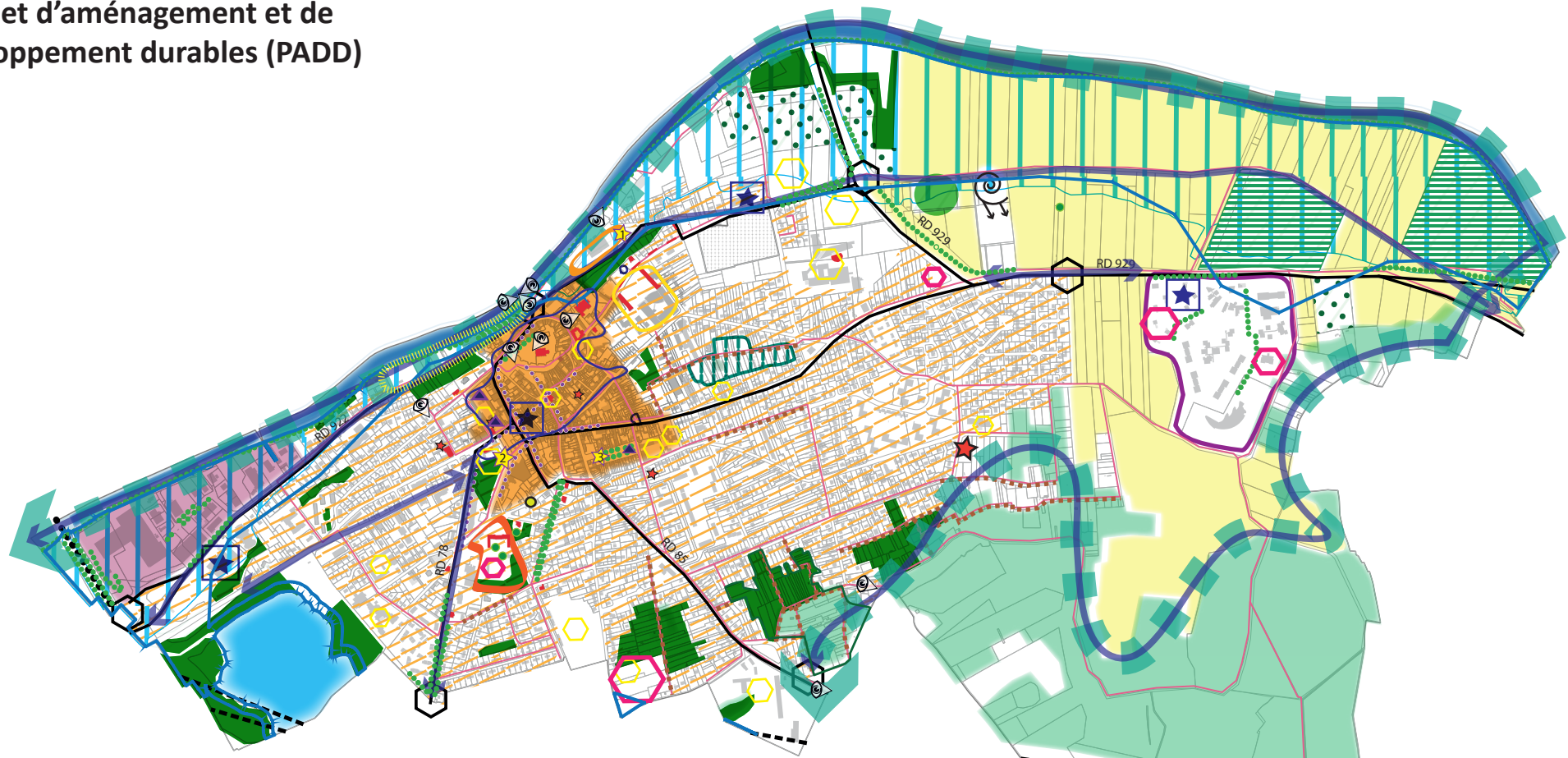
Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)
AXE 2



Projet d'aménagement et de
développement durables (PADD)
AXE 3







Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)








PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Axe 1 : Envisager un développement urbain mesuré pour soutenir le dynamisme démographique et économique




Envisager un développement urbain de qualité et durable

-  Favoriser le renouvellement urbain dans le centre ancien pour réduire la vacance et diversifier l'habitat
-  Reconvertir l'ancien site du CNEFASES à vocation d'habitat et d'équipements
-  Limiter la densification anarchique du tissu urbain
-  Réfléchir au devenir du site de l'ancienne piscine

Consolider le niveau d'équipements et de services



-  Pérenniser l'offre d'équipements existante
-  Prévoir de nouveaux équipements (principaux sites dédiés notamment à cette vocation)
-  Renaturer et aménager les berges de l'Oise (installations sportives, espaces de jeux,...)
-  Restructurer le site de l'hôpital «Les Oliviers» afin d'accueillir de nouvelles activités et équipements
-  Etendre l'aire d'accueil des gens du voyage

Consolider l'activité économique, l'offre commerciale et encourager la résorption de la vacance commerciale




-  Conforter la zone d'activités économiques Saint-Roch
-  Maintenir les linéaires commerciaux de proximité et résorber la vacance commerciale
-  Pérenniser et développer l'offre commerciale de grande et moyenne surface

Axe 2 : Préserver le cadre de vie de la ville et promouvoir des mobilités alternatives



Préserver l'identité patrimoniale de Beaumont-sur-Oise

-  Protéger la structure urbaine ancienne
-  Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable






Préserver la qualité paysagère de la ville

-  Maintenir les perspectives visuelles remarquables
-  Préserver les entrées de ville de qualité
-  Préserver les espaces végétalisés

Veiller au bon fonctionnement urbain






-  Améliorer les conditions de stationnement : parcs de stationnement en projet
-  Sécuriser la circulation automobile et piétonne et aménager de nouveaux espaces de convivialité :
1 - Aménagement d'un giratoire place René Allombert
2- Réaménagement de la place entre l'hôtel de ville et la salle Léo Lagrange
3- Réaménagement de la place Guy Moquet

Favoriser l'usage des modes de transports alternatifs



-  Améliorer l'affichage des zones de rencontre et des zones cyclables sur l'ensemble de la Ville
-  Développer le réseau cyclable (localisation de principe)
-  Préserver les sentes et liaisons douces au sein du tissu urbain
-  Préserver les chemins inscrits au PDIPR
-  Favoriser l'usage de la voiture électrique en proposant des bornes de recharge

Axe 3 : Affirmer la nature en ville et préserver le patrimoine paysager et environnemental









Affirmer la nature en ville et maintenir des espaces de respiration

-  Protéger le coeur d'îlot aux abords de la sente Saint-Laurent
-  Renaturer les berges de l'Oise
-  Préserver et étendre l'ENS du Clos Dubus
-  Préserver les espaces végétalisés
-  Protéger les jardins partagés




Maintenir les trames jaune, verte et bleue et préserver les continuités écologiques

-  Protéger l'espace agricole (trame jaune)
-  Préserver les continuités écologiques

Espaces et éléments relais des continuités écologiques à préserver :

-  Espaces boisés
-  Prairies
-  Pépinières
-  Alignements d'arbres, haies et ripisylves
-  Arbre remarquable
-  Oise
-  Lac des Ciments
-  Zones humides potentielles

Tenir compte des risques naturels et contraintes dans le cadre du développement urbain

-  Espaces concernés par le plan de prévention du risque inondation (PPRI)
-  Espaces concernés par le plan de prévention du risque de mouvements de terrain (PPRMT)
-  Lignes à haute tension